



**LES RENCONTRES  
DES MÉTIERS DU BÂTIMENT** by CAPEB  
**SE TIENDRONT À BORDEAUX  
DU 25 AU 27 JUIN 2024**

**L'ACTUALITÉ**

## RETOUR SUR LE CONSEIL DES PROFESSIONS DU 2 FÉVRIER 2024

**La teneur de la résolution technique et professionnelle pour l'Assemblée générale, la préparation des Rencontres des Métiers du bâtiment, les questions de santé/sécurité, l'intelligence artificielle, l'étude prospective sur l'évolution des métiers, la revitalisation des sections professionnelles, la REP, la TVA sur les offres composites.... Nombreux étaient les sujets portés à l'ordre du jour.**

Le Conseil des Professions s'est ouvert avec la présentation de Matthieu Rosy, nouveau Secrétaire général délégué de la CAPEB et de Thomas Peixoto, nouveau journaliste au Bâtiment Artisanal en charge, tout particulièrement, des professions.

Les membres du Conseil ont ensuite débattu du contenu du projet de résolution technique et professionnelle et notamment de ses aspects liés à la REP, aux nécessaires simplifications à apporter aux démarches des entreprises et à l'expérimentation Oscar qu'il conviendrait de généraliser pour faciliter la gestion des certificats d'économies d'énergie par les entreprises artisanales du bâtiment.

À la suite, le Conseil a fait un point sur l'organisation des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB qui se tiendront à Bordeaux du 25 au 27 juin 2024. Outre les aspects matériels de ces Rencontres, le Conseil a réfléchi aux thèmes des conférences transverses, retenant six possibilités qui seront à nouveau étudiées afin qu'un choix définitif puisse être fait rapidement.

L'IRIS-ST a ensuite présenté ses projets d'actions organisés autour du développement de la culture de la prévention avec, notamment, de nouveaux mémos sur l'élagage, l'arrimage, le photovoltaïque et l'entretien des couvertures, une vidéo sur le risque routier et la mise en place d'un Scoop

Infos mensuel. Les actions visent également l'amélioration de la connaissance de l'entreprise avec des travaux d'études et de recherche tels le baromètre ArtiSanté, et les études métiers avec l'OPPBT. Ces études visant à améliorer les conditions de travail, concernent la pose de carreaux grands formats pour les carreleurs, la fabrication en atelier d'ouvrages neufs par les serruriers métalliers, la pose d'équipements au plafond par les électriciens, la mise en œuvre des murs en construction bois pour les charpentiers, la mise en œuvre des plaques de plâtre pour les plâtriers plaquistes et enfin, les dispositifs d'assistance physique pour les travaux qui imposent d'avoir les bras en hauteur, comme c'est le cas notamment pour les peintres. Les grandes lignes des enseignements à tirer du dernier baromètre ArtiSanté ont également présentées. Les tendances observées sont très semblables à celles constatées en 2022. Les artisans du bâtiment sont fatigués, stressés mais, pour un tiers d'entre eux, ils restent optimistes.

Les membres du Conseil des Professions ont par ailleurs débattu des impacts de l'intelligence artificielle sur les différents métiers de l'artisanat du Bâtiment, notamment sur la sécurité des entreprises mais également sur la conception et la

réalisation des ouvrages ainsi que sur la gestion de l'entreprise.

Ils sont revenus ensuite sur la journée qui s'est déroulée la veille avec les Présidents de métiers et leurs conseillers professionnels ainsi que la Présidente de la CNFA et ses conseillères. Il s'agissait de commencer les travaux sur l'étude prospective sur l'évolution des métiers de l'artisanat du Bâtiment et de travailler sur la première phase de cette étude, c'est-à-dire l'identification des facteurs clés d'évolution des métiers (voir notre rubrique Métiers).

Le Conseil des professions a par ailleurs fait un point d'étape sur le chantier #13 du plan CAP CAPEB visant à revitaliser les sections professionnelles. Une communauté de travail a été constituée pour mobiliser le Réseau, s'enrichir des avis de tous et identifier les bonnes expériences à faire connaître et à redéployer. Cette communauté compte 31 membres dont 19 représentants du Réseau. Une enquête a été conduite au sein de cette communauté pour établir un diagnostic du fonctionnement des sections professionnelles. Les 24 réponses obtenues permettent de confirmer qu'il y a d'importants écarts dans les départements, tant en nombre de sections qu'en ce qui concerne les métiers représentés.

(Suite p. 4)



## MÉTIERS

# LANCEMENT DE L'ÉTUDE PROSPECTIVE SUR L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

Le 1<sup>er</sup> février 2024, les Présidents des Métiers et leurs conseillers professionnels, la Présidente de la Commission Nationale des Femmes de l'Artisanat et ses conseillères se sont réunis à la CAPEB Nationale pour le lancement du premier atelier d'une grande étude prospective relative à l'évolution des métiers de l'artisanat du bâtiment.

Quels seront les scénarios d'évolution les plus probables et parmi ceux-ci, quels seront les plus favorables, les moins favorables à l'artisanat du bâtiment ? Cette réflexion prospective doit permettre d'établir les grands axes de la politique professionnelle de la CAPEB pour les années à venir.

Cette première journée de travail avait pour objet d'identifier les facteurs dont les évolutions risquent d'être les plus impactantes sur les

transformations des métiers du bâtiment dans les trois décennies à venir, qu'il s'agisse de facteurs de contexte (la démographie par exemple), de demande (l'évolution des modes d'occupation des bâtiments par exemple), d'offre (l'évolution des matériaux, produits et équipements par exemple) ou encore de politiques (la politique énergétique par exemple).

Un second atelier de travail se tiendra dans les prochains mois, dédié à la formulation

d'hypothèses d'évolution contrastées (trois à quatre par facteur) des facteurs clés identifiés lors de cette première journée.

La finalisation de cette étude prospective consistera en l'élaboration de trois à quatre scénarios d'évolution des métiers de l'artisanat du bâtiment à 2050, fondé sur le travail réalisé. Ces scénarios se voudront complets, cohérents et contrastés.

## ÉCONOMIE

### → LES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES MOINS NOMBREUSES EN 2023

L'Anah a annoncé qu'elle avait versé 3,12 M€ de primes en 2023 permettant de financer 8,46 Md€ de travaux de rénovation dans 623 790 logements privés.

Les rénovations énergétiques ont représenté 88 % de ces sommes, soit 2,74 Md€. MaPrimeRénov' a ainsi permis la rénovation énergétique de 569 243 logements, soit une baisse d'environ 12 % par rapport à 2022, une baisse plus forte encore pour les mono gestes qui reculent de 17 %.

30 167 logements situés en copropriété ont bénéficié de ces aides et 26 227 logements ont pu être adaptés. Les objectifs de l'Anah pour 2024 sont très ambitieux : 200 000 rénovations d'ampleur avec MaPrimeRénov', 500 000 logements décarbonés ; 45 000 logements adaptés ; 2 000 logements réhabilités avec Ma Prime Logement Décent (qui finance des travaux

lourds destinés à remettre en état les logements indignes très dégradés).

Des résultats moins bons que prévus donc. Et le comité d'évaluation de France Stratégie le confirme, actant que Ma prime rénov' « peine encore à déclencher des rénovations d'ampleur (27 % seulement de dossiers comportant au moins deux gestes au premier semestre 2023) » et « tarde à trouver son public dans les logements collectifs (seulement 4 % des rénovations subventionnées, alors que ces logements représentent près de la moitié des résidences principales) », concluant que « Les dispositifs



20 millions

**DE LOGEMENTS SONT À RÉNOVER D'ICI 2050 SELON L'ANAH "UN CHANTIER COLOSSAL !"**

devraient être ajustés en conséquence ». Et c'est bien ce que nous demandons !

Parallèlement, le nombre d'entreprises qualifiées RGE accuse également une forte baisse : - 11 % par rapport à 2022, soit seulement 40 000 entreprises qualifiées RGE auprès de Qualibat.

### → CONJONCTURE : LES TPE ATTENDENT DE VOIR

Le groupe Altares a fait paraître son baromètre pour le dernier trimestre 2023 et constate une véritable explosion des défaillances d'entreprises, que ce soient des liquidations ou des redressements, sachant que les entreprises de la construction représentent 24 % de ces faillites.

Parmi ces entreprises, ce sont surtout celles qui exercent dans le gros œuvre qui sont victimes des procédures (+ 44 %) et un peu moins dans le second œuvre (+ 39 %).

Les maçons sont particulièrement touchés et représentent plus de 50 % des défaillances du BTP mais les professionnels spécialisés dans les travaux d'installation électrique sont également très impactés (+ 48 %).

Si les grandes entreprises sont concernées par ces défaillances, les PME de plus de 100 personnes



+ 40 %

**LE NOMBRE DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES A EXPLODÉ EN 2023**

le sont encore davantage (+ 80 % par rapport à 2022) mais ce sont surtout les TPE qui en sont victimes (+ 43 %). Les TPE représentent ainsi l'essentiel des jugements (92 %).

Enfin, Altares constate que ce sont surtout les entreprises installées en Auvergne Rhône-Alpes et en Île-de-France qui sont les plus touchées par les défaillances.

SOCIAL

→ PACTE DE LA VIE AU TRAVAIL : LES NÉGOCIATIONS COMMENCENT VRAIMENT

Après s'être entendus sur leur méthode de travail et le calendrier de leurs négociations, les partenaires sociaux ont entamé leurs échanges la semaine dernière sur les parcours et transitions professionnels ainsi que sur l'emploi des séniors.

Le Medef entre dans cette négociation avec l'objectif d'augmenter le taux d'emploi, notamment des séniors, sans faire peser sur les entreprises de charges supplémentaires.

Mais le projet qu'il porte avec la CPME d'instaurer un nouveau contrat de travail spécifique aux séniors a provoqué l'hostilité des organisations de salariés. De son côté, FO voudrait réaménager le C2P pour qu'il permette un départ anticipé de cinq ans (contre deux à ce jour) pour les salariés qui exercent un métier "pénible" et leur donne un "vrai" droit à la reconversion professionnelle.



La CGT plaide, elle, pour améliorer la qualité des emplois et les conditions de travail en passant par des négociations d'entreprises obligatoires.

La priorité de l'U2P est que les dispositions à prendre soient adaptées aux spécificités des TPE. Elle plaide pour la mobilisation des dispositifs existants en optimisant leurs conditions d'utilisation. Ainsi, l'U2P considère qu'il est impératif de rechercher la simplicité de mise en œuvre des dispositifs visant à améliorer l'emploi des séniors. Et dans cette perspective, elle défend l'idée que tous les dispositifs soient compatibles entre eux et propose la mise en place d'un portail unique qui permettrait une gestion du sujet facilitée pour les entreprises et notamment pour les plus petites d'entre elles.

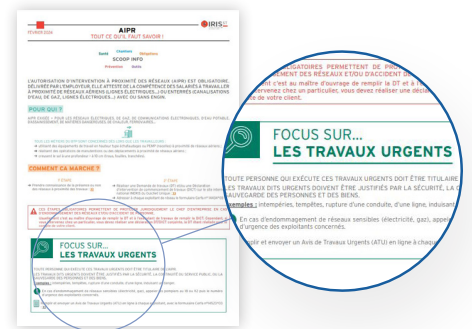
→ SCOOP INFOS N°2 : L'AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Dans la série des rappels liés aux obligations qui s'imposent aux entreprises en matière de santé et de sécurité, le Scoop Infos n°2 fait un focus sur l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux qui est obligatoire.

L'employeur doit la délivrer pour attester que ses salariés ont la compétence pour travailler à côté de ces réseaux. Une infographie fait le point sur cette obligation et répond aux principales questions que peuvent se poser les chefs d'entreprise :

à qui elle s'adresse, à quelle procédure obéit-elle, qu'en est-il des travaux urgents, de quelles compétences s'agit-il, pour quelle durée de validité, etc.

[Télécharger ici l'infographie.](#)



→ LES DERNIERS CHIFFRES DES MÉTIERS EN TENSION ET DU TRAVAIL DÉTACHÉ

La DARES vient de publier les chiffres du travail détaché en 2022 qui a été marquée par 649 900 détachements, 223 300 salariés ayant été détachés au moins une fois dans notre pays.



Le nombre de travailleurs détachés est en baisse par rapport au niveau qu'il avait avant la crise Covid (- 18 % par rapport à 2019) mais en légère augmentation par rapport à 2021 (+ 3 %). Il y a lieu de relever que 42 % des salariés détachés le sont dans le secteur de la construction et 29 % dans l'industrie. Ils sont très majoritairement (70 %) issus de l'Union Européenne, encore plus largement masculins (93 %) surtout dans la construction (99 %). Pour ce qui concerne les travailleurs irréguliers, le Ministère du travail dénombre environ 10 000 personnes qui pourraient, chaque année, être régularisées parce qu'elles travaillent avec un contrat de travail mais sans titre de séjour.

Il est à noter qu'à Bruxelles, la France est parvenue à durcir les critères européens permettant de requalifier comme salariés les travailleurs des plateformes de type Uber, Bolt ou Deliveroo. Mi-janvier, les ambassadeurs des Vingt-Sept ont ainsi discuté d'une nouvelle mouture de la directive sur le sujet, un peu plus dure sur la présomption de salariat, dans le but d'en finir avec les entreprises qui imposent un lien de subordination à leurs travailleurs tout en les maintenant dans un statut d'indépendance moins coûteux pour elles. À suivre donc.

RÉSEAU

→ LES NOUVELLES DU RÉSEAU EN CE DÉBUT FÉVRIER 2024

UN NOUVEAU PRÉSIDENT DANS L'EURE

Le conseil d'administration de la CAPEB de l'Eure, réuni mardi 30 janvier 2024, a élu Eddy Desgrouas au poste de Président de la CAPEB de l'Eure. Eddy Desgrouas est le gérant de l'entreprise de plomberie chauffage sanitaire Sarl Delcour située Heudebouville.

UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET UN DÉMÉNAGEMENT EN HAUTE-VIENNE

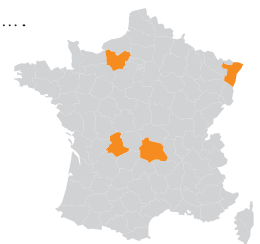
La CAPEB 87 a changé de locaux. Elle est désormais située 62 rue des Portes Ferrées 87000 Limoges. Elle a également changé de Secrétaire général, fonction désormais assurée par Thomas Sabatier.

UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DANS LE BAS-RHIN

La CAPEB du Bas-Rhin a recruté un nouveau Secrétaire général en la personne de Guillaume Petot qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> février.

UN CHANGEMENT DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN PERSPECTIVE DANS LE PUY-DE-DÔME

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, Delphine Durif prendra le poste de Secrétaire Générale de la CAPEB 63 et succédera ainsi à Jean-Marc Proeres, qui reste en tutelle jusqu'au 30 avril 2024.





## PARITARISME

Le Président participait cette semaine à la négociation interprofessionnelle sur le pacte de la vie au travail. Après le diagnostic réalisé au cours des trois précédentes réunions, la séance de cette semaine entrait dans le vif du sujet sur les parcours professionnels et les séniors. Représentant l'U2P, Jean-Christophe Repon a pu se positionner sur sa ligne politique qui consiste à défendre la place de la TPE. La veille, il avait rencontré le représentant de la CFTC en bilatérale. Il rencontrera celui de la CGT le 23 février.

## RÉSEAU

Compte tenu de la forte actualité liée au mouvement des agriculteurs, aux évolutions liées au GNR, aux annonces du Ministre Béchu concernant la simplification de MaPrimeRénov', etc... le Président confédéral a souhaité convier l'ensemble des Présidents et Secrétaires généraux du Réseau pour un état des lieux et un échange sur ces actualités brûlantes et leurs perspectives. Une visio a donc été organisée mardi soir dans cet objectif.

## DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Le Président de la CAPEB a échangé cette semaine avec le Président de l'Association des Départements de France, Arnaud Viala, afin d'envisager les axes d'une convention entre la CAPEB et l'ADF.

## PARLEMENTAIRES

Jean-Christophe Repon s'est par ailleurs entretenu avec Lionel Causse, député des Landes et Président du CNH. Ce fut l'occasion de faire un large tour d'horizon des problématiques liées au logement et de nos revendications pour dynamiser les rénovations, et notamment les rénovations énergétiques.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration confédéral se tenait en cette fin de semaine pour préparer l'Assemblée générale et notamment examiner les projets de résolution et les candidatures aux postes à pourvoir.

Le Conseil devait également arrêter l'ordre du jour de la CNAGS des 5 et 6 mars, faire le point sur les actions de lobbying et de communication menées ces dernières semaines au sujet de MaPrimeRénov', du GNR et des simplifications, et déterminer les axes d'actions syndicales à conduire pour les semaines à venir.

Étaient également à l'ordre du jour le choix du lieu d'accueil des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB 2025, les propositions du comité stratégique de suivi des régions, la participation de la CAPEB à la prochaine compétition des WorldSkills ainsi que le plan d'action visant à développer les marques et démarches CAPEB, la campagne de communication sur la féminisation des



instances de gouvernance de la CAPEB, la représentativité, l'innovation, etc. Nous reviendrons sur ces débats et décisions dans notre prochain numéro.

## BATIMAT

Le grand Rendez-vous du Bâtiment revient cette année du 30 septembre au 3 octobre. Une conférence de presse s'est tenue ce vendredi matin pour présenter les grands axes de communication du salon. Le Président de la CAPEB a présenté à cette occasion les enjeux des TPE et leurs attentes au regard de ce Mondial du Bâtiment.

## L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)



L'enquête révèle aussi qu'un quart des répondants n'a pas de collaborateurs pour faire fonctionner les sections mais que la quasi-totalité des sections organise des réunions d'information qui attirent plus d'artisans lorsqu'elles traitent de sujets techniques et économiques. Une enquête qualitative suit ce questionnaire afin de comprendre les besoins et attentes des adhérents de manière plus approfondie.

Le Conseil des Professions a ensuite pris connaissance des évolutions apportées à la

démarche que propose la CAPEB à ses adhérents pour optimiser leur relation client. Un guide pratique, un motion design et des audio clips ont été réalisés pour sensibiliser les entreprises et leur donner les clés essentielles d'une bonne relation commerciale. Les dossiers juridiques et sociaux ont suivi avec un point sur la mise en place du fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU), les évolutions à attendre du portail de dépôt du document unique d'évaluation des risques professionnels.

A également été présentée une analyse de la TVA applicable en cas d'offres composites.

Enfin, le Conseil des professions a fait un point d'avancement sur la REP, en particulier concernant les tonnages collectés et les points de collecte, l'expérimentation de collectes sur chantier, les barèmes 2024 et les outils de communication de la CAPEB à ce sujet, le dernier produit étant un motion design sur les points de collecte.

La déclinaison locale de la convention avec Enedis a conclu cette journée.